



demande copie du testament

Par **breleau**, le **25/01/2019** à **19:38**

bonjour a tous,

ma tante a fait un testament en faveur de son beau frere et de sa femme.

lors de sa mort, ma femme (sa niece) a decouvert cela au notaire et elle n'est pas sur le testament.

je precise qu'elle est heritiere de sa tante car son pere et sa mere sont decedés.

nous sommes sure qu'elle a etait abusé par son beau frere pour signer ce testament au notaire

mon epouse va porter plainte aupres d'un avocat

a t'elle le droit de telephoner au notaire en tant que niece pour demander une copie du testament ?

merci bcp de votre reponse

Par **youris**, le **26/01/2019** à **12:10**

Bonjour,

On ne porte pas plainte auprès d'un avocat.

Pour déposer une plainte à la police, il faut une infraction pénale que vous devrez démontrer.

Votre épouse doit d'abord consulter un avocat.

Votre épouse a le droit de téléphoner au notaire pour lui demander une copie du testament, mais je ne suis pas certain que le notaire réponde favorablement à sa demande.

Salutations